



Date: 2015-05-12

Heure d'arrivée: 09:50

Numéro du rapport d'inspection: 2698497

Exploitant: BLAIS CLAUDE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2271 CHEMIN DU PONT, SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON, G0S2W0, (Québec)

Raison de la visite : visite suivi-autre (14)

Numéro de dossier: 1679681 - 3

Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES CHATS ET DES CHIENS		
No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Toiletter un animal et tailler ses griffes à une fréquence qui prévient les maladies, l'inconfort et les blessures.	Vérifié et non conforme / Animal non toiletté / Chiens / Présence de noeuds dans le poils de certains chiens.
2	Donner à un animal un accès en tout temps à une aire de repos sèche, propre, pleine, confortable et de dimension suffisante.	Vérifié et non conforme / Aire de repos inadéquat / Les chiens hébergés à l'extérieur n'ont pas accès à une aire de repos propre et sèche. La superficie accessible aux chiens est boueuse et il y a une importante accumulation d'eau près de la plupart des niches ainsi que dans l'enclos.
3	Donner accès à une niche ou à un abri à tout chien hébergé à l'extérieur.	Vérifié et non conforme / Absence de niche ou d'abri / Deux chiens principalement hébergés à l'extérieur n'ont pas accès à une niche.
4	Fournir à un chien hébergé à l'extérieur une niche ou un abri en bon état, solide et stable, fabriqué avec des matériaux non toxiques, durables et résistants.	Vérifié et non conforme / Niche ou abri inapproprié / Une niche n'a pas de plancher. Les ouvertures de plusieurs niches sont trop grandes. Plusieurs niches sont abîmées. Utilisation d'une cage de transport pour le chien de type rottweiler.
5	S'assurer que le bâtiment où est gardé l'animal soit ventilé et que l'air y soit renouvelé afin de prévenir notamment la concentration d'ammoniac et de poussière.	Vérifié et non conforme / Ventilation inappropriée / Présence d'une forte odeur d'excréments en provenance du bâtiment.
6	S'assurer que l'éclairage permette l'inspection du bâtiment, des équipements et de l'animal.	Vérifié et non conforme / Éclairage inadéquat / L'éclairage est insuffisant.
7	Donner à un animal un accès en tout temps à une aire de repos sèche, propre, pleine, confortable et de dimension suffisante.	Vérifié et non conforme / Aire de repos inadéquat / Les chiens gardés à l'intérieur du bâtiment n'ont pas accès à une aire de repos pleine, propre et sèche.

8	Fournir à un animal une cage ou un enclos en bon état, solide et stable, fabriqué avec des matériaux non poreux, non toxiques, faciles à laver et à désinfecter, résistants à la corrosion et durables.	Vérifié et non conforme / Mauvais entretien ou conception inadéquate / La cage du dalmatien (dans le bâtiment) est rouillée et malpropre. Le plancher de la cage est entièrement grillagé.
9	Maintenir la cage, l'enclos, le parc, la niche ou l'abri en tenant lieu ainsi que l'environnement immédiat d'un animal exempt de tout produit, de tout objet ou de toute matière susceptible de nuire à sa sécurité.	Vérifié et non conforme / Présence de débris, de déchets ou d'objets / Présence d'objets divers dans l'environnement immédiat des chiens.

**REMARQUES**

Inspection de suivi relative à l'état de garde des chiens faite avec [REDACTED] inspecteur.

Sur place, il y a un total de 28 chiens dont la plupart sont principalement hébergés à l'extérieur.

Personne n'est présent. [REDACTED] est joint par téléphone et il est convenu de se rencontrer mercredi matin.

Suite à la présente inspection, un rapport d'infraction pourrait être rédigé et soumis au ministère de la Justice.

**IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR**

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]  
 Adresse: 675, ROUTE CAMERON, SAINTE-MARIE, G6E3V7, (Québec)  
 Téléphone: 418 386-8191 [REDACTED]  
 Télécopieur: 418 386-8099  
 Courriel : [REDACTED]

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à [REDACTED]  
 Fait à CHAUDIERE-APPALACHES EST ce 2015-05-29

Signature : [REDACTED]